CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mai 2018

OBJET : Demande d'autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la MDPH et les membres du GIP MDPH 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la MDPH et les membres du GIP Maison départementale des personnes handicapées.

A l'unanimité Madame DALBIN ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée